



FONDS MERE DE MISERICORDE

1 rue des Pénitents Blancs – BP 71028
31010 TOULOUSE CEDEX 6

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

HR AUDIT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
20 bd Emile Romanet – 44100 NANTES

FONDS MERE DE MISERICORDE

1 rue des Pénitents Blancs – BP 71028

31010 TOULOUSE CEDEX 6

Siret : 832433007 00016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS MERE DE MISERICORDE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/05/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons ainsi procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente et dans les autres documents adressés au Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité du fonds MERE DE MISERICORDE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider Le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

HR AUDIT
20 Bd Emile Romanet
44100 NANTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 7 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

HR AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



Hervé ROUSSELOT
Associé

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/05/2017 au 31/12/2018 (20 mois)			Néant
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
<i>Stocks en cours</i>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	15 000		15 000	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	146 681		146 681	
Instrument de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	161 681		161 681	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	161 681		161 681	

HR AUDIT

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/05/2017 au 31/12/2018 (20 mois)	Néant
<i>Fonds associatifs et réserves</i>		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	71 668	
. Ecarts de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau		
. Résultat de l'exercice	-2 472	
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecarts de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	69 196	
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II)		
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources	90 246	
TOTAL (III)	90 246	
<i>Dettes</i>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 239	
Autres		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 239	
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	161 681	
<i>Engagements reçus</i>		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
<i>Engagements donnés</i>		

HR AUDIT

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	du 01/05/2017 au 31/12/2018 (20 mois)			Néant
	France	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Montants nets produits d'expl.				
Autres produits d'exploitation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Cotisations				
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Autres produits			90 246	
Reprise de provisions				
Transfert de charges				
Sous-total des autres produits d'exploitation			90 246	
Total des produits d'exploitation (I)			90 246	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)				
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (IV)				
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			90 246	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-2 472	
TOTAL GENERAL			92 718	

HR AUDIT

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	du 01/05/2017 au 31/12/2018 (20 mois)	Néant
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats non stockés		
Services extérieurs		
Autres services extérieurs	2 472	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Autres charges de personnels		
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements		
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	90 246	
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (I)	92 718	
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total des charges financières (III)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (IV)		
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	92 718	
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT		
TOTAL GENERAL	92 718	
. Bénévolat		
. Prestations en nature		
. Dons en nature		
Contributions volontaires en nature : total produits		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services		
. Prestations		
. Personnel bénévole		
Contributions volontaires en nature : total charges		

Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en application du Règlement ANC n°2014-03 modifié.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

FAITS PARTICULIERS

Le fonds a été créé suite à la signature des Statuts en date du 23 mai 2017 et publié au Journal Officiel le 30 septembre 2017.

Ce premier exercice comptable a une durée exceptionnelle de 20 mois.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

A. IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

Il n'y a pas eu d'acquisition – cession d'immobilisations au cours de cet exercice.

B. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL				

HR AUDIT

C. ETAT DES CREANCES

Etat des créances	Montant total	A un an	A plus d'un an
Fournisseurs débiteurs			
Créances sociales			
Créances fiscales			
Autres créances	15 000	15 000	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	15 000	15 000	

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

A. FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

Fonds Associatifs

Le fonds a été créé avec une dotation en capital initiale d'une somme de 15 000 €. Cette somme a été versée le 19 février 2019 par le fondateur, l'Association MERE DE MISERICORDE.

Suivant l'article 8 des Statuts, « La dotation en capital du fonds de dotation sera obligatoirement complétée par les donations (consenties par acte authentique) et legs ».

Les legs reçus sur cet exercice d'un montant de 50 536,65 € ont été comptabilisés en fonds propres conformément aux Statuts.

Les fonds propres s'élèvent à la somme de 71 668,47 € au 31/12/2018.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés ont évolué de la façon suivante :

Tableau de suivi des fonds dédiés

Année (Préciser dans cette colonne l'origine de la subvention et son affectation résumée)	Fonds à engager en début d'exercice (A)	Utilisation en cours d'exercice (B)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (C)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (D)
	compte n°19	Compte n°789	Compte n°689	Compte n°19
2018 : dons manuels			90 245,74	-
2018 : Legs et donations			-	-
Soutien des activités de l'association Mère de Miséricorde				
TOTAL	-	-	90 245,74	90 245,74

HR AUDIT

B. ETAT DES DETTES

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 310			
Dettes fiscales & sociales	504			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 814			

Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunt obligataire convertible	
Autres emprunts obligataires	
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 239
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 239

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. DONS ET LEGS

L'association comptabilise en compte transitoire les legs et donations en cours de réalisation.

Il est distingué les dons manuels des legs et donations dans les comptes.

Dans le cadre des dons affectés, et non utilisés sur l'exercice, ces derniers sont affectés sur l'exercice suivant par le biais de fonds dédiés.

Les legs sont incorporés en fonds propres conformément à l'article 8 des Statuts.

Les dons et legs se répartissent au 31/12/2018 de la manière suivante : voir note A sur le Passif.

B. PROVISIONS SUR HONORAIRES

Au titre du contrôle légal des comptes, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 1 440 €.

HR AUDIT

Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		0
1 - MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		0
1.1. Réalisées en France - Actions réalisées directement - Versements à d'autres organismes agissant en France			1.1. Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés	90 246	
1.2. Réalisées à l'étranger - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2- AUTRES FONDS PRIVES		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public			3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4- AUTRES PRODUITS		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 472	0			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 472		1 - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	90 246	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		90 246
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	2 472		VI - TOTAL GENERAL		90 246
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		0	VI -Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		0
			RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		90 246
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

HR AUDIT